

14 Janvier 2021

République démocratique du Congo: Arrestations arbitraires et procès de la défenseure des droits humains Consolée Mukirania et de sept autres membres de la LUCHA

Le 13 janvier a eu lieu la sixième audience au cours de laquelle s'est tenue l'audition des témoins dans le procès de la défenseure des droits humains Consolée Mukirania et de sept autres membres de LUCHA. Le 19 décembre 2020, les défenseurs des droits humains Consolée Mukirania, Kasereka Muhetsya Eze, Kakule Mutsuva Clovis, Mbusa Kikene Elie, Muhindo Vagheni Aziz, Nzila Patrick Pierre, Mumbere Sikuli Delivrance et Lwanzo Nasereka Kahongya ont été arbitrairement arrêtés par des policiers lors d'une manifestation pacifique à Beni. Les défenseurs sont restés en détention et ont été traduits devant le tribunal militaire de Beni-Butembo, où ils ont tous été accusés de «rébellion».

Consolée Mukirania, Kasereka Muhetsya Eze, Kakule Mutsuva Clovis, Mbusa Kikene Elie, Muhindo Vagheni Aziz, Nzila Patrick Pierre, Mumbere Sikuli Delivrance et Lwanzo Nasereka Kahongya sont des défenseurs des droits humains et membres de l'organisation Lutte pour le Changement (Lutte pour le Changement). LUCHA est un mouvement de la société civile de jeunes non-violent et non partisan fondé en juin 2012 à Goma, au Nord-Kivu. Le mouvement plaide pour la justice sociale et la responsabilité en RDC à travers des campagnes, et encourage les citoyens congolais à lutter pacifiquement pour la promotion et le respect des droits humains.

Le 13 janvier a eu lieu la sixième audience au cours de laquelle s'est tenue l'audition des témoins dans le procès de la défenseure des droits humains Consolée Mukirania et de sept autres membres de LUCHA. Le 19 décembre 2020, les huit défenseurs des droits humains ont été arrêtés lors d'une manifestation pacifique organisée par la LUCHA à Beni, Nord-Kivu. La manifestation pacifique a été organisée pour dénoncer l'inaction de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en RDC (MONUSCO) en réponse, selon la LUCHA, au massacre continue de civils par des groupes armés à Beni, et pour appeler à leur départ du pays. Les membres de la LUCHA ont déclaré avoir été battus par la police au cours de la manifestation pacifique, blessant douze membres et arrêtant huit autres de ses membres. Parmi les membres arrêtés et battus se trouvait la défenseure des droits humains Consolée Mukirania, qui souffre d'une blessure à la tête et s'est vu refusée l'accès à un médecin. Ils ont été traduits devant le tribunal militaire de Beni-Butembo, alors qu'il s'agit de civils non armés au moment de leur arrestation.

Les membres de la LUCHA estiment que ces arrestations et ces procès arbitraires sont des représailles pour le travail légitime et pacifique de l'organisation en faveur des droits humains. Au cours des dernières années, les membres de la LUCHA ont été pris pour cible pour leur travail de défense des droits humains, faisant l'objet d'arrestations arbitraires, de détentions, de passages à tabac et d'homicides par des policiers lorsqu'ils ont demandé le respect de la démocratie et des droits humains.

Le 26 mai 2020, sept membres de la LUCHA ont été arbitrairement arrêtés lors d'une manifestation pacifique lorsqu'ils ont placé une boîte couverte par le drapeau de la RDC devant le poste de police de Kiwanja, pour symboliser le cercueil de Frédéric-Marcus Kambale, membre de la LUCHA qui a été abattu par un policier lors d'une manifestation pacifique organisée à Beni, au Nord-Kivu, le 21 mai 2020. Ils ont été inculpés d'outrage à l'emblème national et ont été libérés trois jours plus tard après que le tribunal de Rutshuru ait abandonné les charges retenues contre eux.

Le 9 septembre 2019, quatre membres de LUCHA ont été admis à l'hôpital après avoir été blessés par des policiers à Kananga, dans la province du Kasaï Central.

Dix-huit défenseurs des droits humains ont été arrêtés et auraient été fouettés par la police au poste de l'inspecteur de police à Kinshasa le 6 septembre 2019, après avoir organisé une marche pacifique pour exiger la transparence dans une affaire de détournement présumé de 15 millions de dollars de fonds publics.

Le 21 janvier 2018, quatre défenseurs des droits humains membres de la LUCHA ont été arrêtés par des policiers devant la cathédrale Saint-Joseph de Goma, alors qu'ils se préparaient à une manifestation exigeant le respect de la constitution.

Front Line Defenders est gravement préoccupée par la détention arbitraire et le jugement des huit défenseurs des droits humains et membres de LUCHA par un tribunal militaire, car elle croit fermement que cela est directement lié à leur travail pacifique et légitime de défense des droits humains.

Front Line Defenders exhorte les autorités de la RDC à:

1. Libérer immédiatement et sans condition Consolée Mukirania, Kasereka Muhetsya Eze, Kakule Mutsuva Clovis, Mbusa Kikene Elie, Muhindo Vagheni Aziz, Nzila Patrick Pierre, Mumbere Sikuli Delivrance et Lwanzo Nasereka Kahongya, car Front Line Defenders pense qu'ils ont été arrêtés et sont jugés par un tribunal militaire uniquement en raison de leur travail légitime et pacifique de défense des droits de l'homme;
2. Veiller à ce que le traitement des huit défenseurs des droits de l'homme, pendant leur détention, respecte les conditions énoncées dans "l'Ensemble de principes pour la protection des personnes soumises à toute forme de détention ou d'emprisonnement", adopté par la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies 43/173 du 9 décembre 1988;
3. Garantir en toutes circonstances que tous les défenseurs des droits humains en RDC soient en mesure de mener leurs activités légitimes en faveur des droits humains sans crainte de représailles et sans aucune restriction, y compris le harcèlement judiciaire.